



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

ERC/18/REP

RAPPORT

Voronège,
(Fédération de
Russie)
16-18 mai 2018

Trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

Membres de la FAO dans la région Europe

1. Albanie
2. Allemagne
3. Andorre
4. Arménie
5. Autriche
6. Azerbaïdjan
7. Bélarus
8. Belgique
9. Bosnie-Herzégovine
10. Bulgarie
11. Chypre
12. Croatie
13. Danemark
14. Espagne
15. Estonie
16. ex-République yougoslave de
Macédoine
17. Fédération de Russie
18. Finlande
19. France
20. Géorgie
21. Grèce
22. Hongrie
23. Irlande
24. Islande
25. Israël
26. Italie
27. Kazakhstan
28. Kirghizistan
29. Lettonie
30. Lituanie
31. Luxembourg
32. Malte
33. Monaco
34. Monténégro
35. Norvège
36. Ouzbékistan
37. Pays-Bas
38. Pologne
39. Portugal
40. République de Moldova
41. République tchèque
42. Roumanie
43. Royaume-Uni
44. Saint-Marin
45. Serbie
46. Slovaquie
47. Slovénie
48. Suède
49. Suisse
50. Tadjikistan
51. Turkménistan
52. Turquie
53. Ukraine
54. Union européenne
(organisation membre)

Lieu et dates des sessions de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

Première	-	Rome (Italie)	10-15 octobre 1949
Deuxième	-	Rome (Italie)	10-15 octobre 1960
Troisième	-	Rome (Italie)	8-13 octobre 1962
Quatrième	-	Salzburg (Autriche)	26-31 octobre 1964
Cinquième	-	Séville (Espagne)	5-11 octobre 1966
Sixième	-	Saint-Julien (Malte)	28-31 octobre 1968
Septième	-	Budapest (Hongrie)	21-25 septembre 1970
Huitième	-	Munich (Rép. fédérale d'Allemagne)	18-23 septembre 1972
Neuvième	-	Lausanne (Suisse)	7-12 octobre 1974
Dixième	-	Bucarest (Roumanie)	20-25 septembre 1976
Onzième	-	Lisbonne (Portugal)	2-7 octobre 1978
Douzième	-	Athènes (Grèce)	22-27 septembre 1980
Treizième	-	Sofia (Bulgarie)	4-8 octobre 1982
Quatorzième	-	Reykjavik (Islande)	17-21 septembre 1984
Quinzième	-	Istanbul (Turquie)	28 avril-2 mai 1986
Seizième	-	Cracovie (Pologne)	23-26 août 1988
Dix-septième	-	Venise (Italie)	3-7 avril 1990
Dix-huitième	-	Prague (Tchécoslovaquie)	24-28 août 1992
Dix-neuvième	-	Killarney (Irlande)	6-10 juin 1994
Vingtième	-	Tel Aviv (Israël)	29 avril-3 mai 1996
Vingt et unième	-	Tallinn (Estonie)	25-29 mai 1998
Vingt-deuxième	-	Porto (Portugal)	24-28 juillet 2000
Vingt-troisième	-	Nicosie (Chypre)	29-31 mai 2002
Vingt-quatrième	-	Montpellier (France)	5-7 mai 2004
Vingt-cinquième	-	Riga (Lettonie)	8-9 juin 2006
Vingt-sixième	-	Innsbruck (Autriche)	26-27 juin 2008
Vingt-septième	-	Erevan (Arménie)	13-14 mai 2010
Vingt-huitième	-	Bakou (Azerbaïdjan)	19-20 avril 2012
Vingt-neuvième	-	Bucarest (Roumanie)	2-4 avril 2014
Trentième	-	Antalya (Turquie)	4-6 mai 2016
Trente et unième	-	Voronège (Fédération de Russie)	16-18 mai 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	v
QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL.....	v
QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE.....	v
	Paragraphes
I. Questions liminaires.....	1-16
A. <i>Organisation de la Conférence régionale.....</i>	<i>1-2</i>
B. <i>Cérémonie d'ouverture.....</i>	<i>3</i>
C. <i>Élection du Président et des vice-présidents et désignation des rapporteurs.....</i>	<i>4-7</i>
D. <i>Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....</i>	<i>8-9</i>
E. <i>Déclaration du Directeur général.....</i>	<i>10-12</i>
F. <i>Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO.....</i>	<i>13</i>
G. <i>Déclaration du Président de la Conférence régionale pour l'Europe à sa trentième session.....</i>	<i>14</i>
H. <i>Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).....</i>	<i>15</i>
I. <i>Déclaration du porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile.....</i>	<i>16</i>
II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales.....	17-20
A. <i>Table ronde ministérielle: Une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique.....</i>	<i>17-18</i>
B. <i>E-agriculture: tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer des systèmes alimentaires durables et inclusifs et l'intégration du commerce.....</i>	<i>19-20</i>
III. Questions relatives au Programme et au budget.....	21-24
A. <i>Réseau de bureaux décentralisés.....</i>	<i>21-22</i>
B. <i>Résultats et priorités de la FAO dans la région.....</i>	<i>23-24</i>
IV. Autres questions.....	25-39
A. <i>Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe.....</i>	<i>25-26</i>
B. <i>Rapport sur les conclusions des débats de la quarantième session de la Commission européenne d'agriculture.....</i>	<i>27-28</i>
C. <i>Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-neuvième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-quinzième session).....</i>	<i>29-30</i>
D. <i>Rapport sur les conclusions des débats de la vingt-neuvième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI).....</i>	<i>31-32</i>
E. <i>Rapport sur les conclusions des débats de la cinquième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase.....</i>	<i>33-34</i>
F. <i>Date et lieu de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe.....</i>	<i>35-36</i>
G. <i>Questions diverses.....</i>	<i>37-39</i>
Examen et adoption du rapport de la Conférence régionale.....	40
Clôture de la Conférence régionale.....	41-42
	Pages
V. ANNEXES.....	9
ANNEXE A – ORDRE DU JOUR.....	9
ANNEXE B – LISTE DES DOCUMENTS.....	10
ANNEXE C – DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	12

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

- *Table ronde ministérielle: Une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique* [Paragraphe 18 k) et l)]
- *E-agriculture: tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer des systèmes alimentaires durables et inclusifs et l'intégration du commerce* [Paragraphe 20 i)]
- *Réseau de bureaux décentralisés* [Paragraphe 20 a) à h)]
- *Résultats et priorités de la FAO dans la région* [Paragraphe 24 a) à f)]
- *Rapport sur les conclusions des débats de la quarantième session de la Commission européenne d'agriculture* [Paragraphe 28 b)]
- *Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-neuvième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-quinzième session)* [Paragraphe 30 c) et d)]
- *Rapport sur les conclusions des débats de la vingt-neuvième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)* [Paragraphe 32 e)]

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

- *Table ronde ministérielle: Une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique* [Paragraphe 18, a) à j) et m)]
- *E-agriculture: tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer des systèmes alimentaires durables et inclusifs et l'intégration du commerce* [Paragraphe 20 a) à h)]
- *Rapport sur les conclusions des débats de la quarantième session de la Commission européenne d'agriculture* [Paragraphe 28 a)]
- *Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-neuvième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-quinzième session)* [Paragraphe 30 a) et b)]
- *Rapport sur les conclusions des débats de la vingt-neuvième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)* [Paragraphe 32 a) à d)]
- *Rapport sur les conclusions des débats de la cinquième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase* [Paragraphe 34 a), c) et d)]

I. Questions liminaires

A. Organisation de la Conférence régionale

1. La trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Voronège (Fédération de Russie), du 16 au 18 mai 2018.
2. Des représentants de 44 États Membres ont participé à la Conférence régionale. Des observateurs de trois États Membres, d'un organisme des Nations Unies, d'une organisation intergouvernementale, de deux organisations internationales non gouvernementales et de deux organisations de la société civile étaient également présents, ainsi que deux représentants du secteur privé et un du secteur universitaire et de la recherche.

B. Cérémonie d'ouverture

3. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, M. Alexey Gordeyev, Représentant plénipotentiaire du Président de la Fédération de Russie (district fédéral central), M. Evgenii Gromyko, Vice-Ministre de l'agriculture de la Fédération de Russie et M. Alexander Gusev, Gouverneur de la région de Voronège, ont prononcé des allocutions d'ouverture.

C. Élection du Président et des vice-présidents et désignation des rapporteurs

4. Les délégués ont élu Président de la trente et unième session de la Conférence régionale M. Alexey Gordeyev, Représentant plénipotentiaire du Président de la Fédération de Russie (district fédéral central).
5. M. Spyridon Ellinas, Représentant permanent suppléant de la République de Chypre auprès des organisations des Nations Unies, a été élu premier Vice-Président de la session
6. Mme Gunnvör Berge, Représentante permanente adjointe de la Norvège, a été élue deuxième Vice-Président de la session.
7. Mme Delphine Borione, Ambassadrice et Représentante permanente de la France auprès de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), et M. Oleg Kobiakov, Chef de Division du Conseil économique et social des Nations Unies et de commissions régionales des Nations Unies (Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie), ont été nommés rapporteurs de la trente et unième session de la Conférence régionale.

D. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

8. Le Président a présenté l'ordre du jour et le calendrier provisoire, et a proposé que la Finlande présente l'Année internationale de la santé des végétaux 2020, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux autres questions.
9. La Conférence régionale a adopté l'ordre du jour et le calendrier. L'ordre du jour figure à l'*Annexe A*. La liste des documents présentés à la Conférence régionale figure à l'*Annexe B*.

E. Déclaration du Directeur général

10. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux ministres et dignitaires présents à la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe. Le Directeur général a souligné l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a insisté sur le rôle de la Conférence régionale dans la réflexion à mener sur les moyens qui permettraient de réaliser la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables en Europe et en Asie centrale dans le contexte du changement climatique. Il a mis l'accent sur la nécessité de parvenir à une augmentation durable de la quantité des aliments, ainsi que l'amélioration de leur qualité, tout en réduisant les maladies liées à l'alimentation et en garantissant les moyens d'existence durables de millions de producteurs agricoles.

11. Le Directeur général a rappelé que le nombre de personnes souffrant de la faim avait augmenté dans le monde en 2017. Il a noté que la région Europe et Asie centrale avait dans l'ensemble progressé de manière significative dans la réduction de l'insécurité alimentaire mais que des différences importantes subsistaient d'un pays à l'autre et que 14,3 millions de personnes dans la région étaient encore confrontées à une insécurité alimentaire grave s'agissant de l'accès aux aliments. Il a aussi souligné que de nombreux pays de la région faisaient face au triple fardeau de la malnutrition et a insisté sur le fait qu'il fallait tirer parti du potentiel de l'agroécologie et des systèmes alimentaires durables, afin que tout un chacun puisse disposer d'une alimentation saine et de grande qualité.

12. Le Directeur général a noté que la région était vulnérable au changement climatique en raison d'écosystèmes fragiles et de capacités limitées pour gérer les risques, et a appelé à adopter de nouvelles approches qui associent politiques, programmes et investissements. Il a rappelé que la FAO avait une nouvelle initiative régionale visant le renforcement des capacités nationales aux fins de la gestion durable des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique, et il a réaffirmé la volonté de la FAO de faciliter la tenue d'échanges ouverts entre de multiples parties prenantes, afin d'aider les États Membres dans leurs efforts visant la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

F. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

13. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Khalid Mehboob, a rappelé aux délégués l'importance des conférences régionales qui, en tant que composantes à part entière de la structure de gouvernance de l'Organisation, permettaient d'intégrer le point de vue des régions au sein du programme de travail de la FAO. Il a rappelé l'importance des activités de la FAO aux fins de la réalisation de 14 des 17 objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 1 et l'ODD 2, ainsi que l'étroite concordance des objectifs stratégiques de l'Organisation avec les ODD. À cet égard, la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Europe a joué un rôle sans pareil et fondamental dans la définition des politiques de la FAO.

G. Déclaration du Président de la Conférence régionale pour l'Europe à sa trentième session

14. M. Hinrich Johannes Thölken, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne auprès de la FAO, s'est exprimé en tant que premier Vice-Président de la trentième Conférence régionale pour l'Europe et a rappelé aux participants les recommandations formulées à cette occasion. Il a souligné que la Conférence régionale était importante afin de mieux définir les activités de la FAO dans la région et a informé que toutes les recommandations avaient été adoptées par les participants à la cent cinquante-quatrième session du Conseil de la FAO et à la quarantième session de la Conférence de la FAO.

H. Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

15. Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), M. Mario Arvelo Caamaño, a présenté à la Conférence régionale les principales activités du CSA et a exhorté tous les acteurs concernés à participer activement aux processus consultatifs à parties prenantes multiples conduits par le Comité, à mettre à disposition les ressources humaines et financières attendues, et à s'efforcer de mettre en œuvre les politiques du CSA. Il a salué le rôle joué par le réseau des bureaux décentralisés de la FAO dans la fourniture d'indications et d'un appui aux fins de la mise en œuvre des avis sur les politiques émanant des recommandations et des directives du CSA aux niveaux régional et national.

I. Déclaration du porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile

16. Le porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile a informé les participants à la Conférence régionale que les pratiques agroécologiques dans les secteurs de production alimentaire (pastoralisme, pêche, forêts et agriculture) représentaient des innovations tangibles et en cours de développement dans le monde entier. Il a noté que les petits producteurs alimentaires avaient des solutions pour faire face au changement climatique et qu'ils étaient les garants de l'avenir de notre planète et de l'humanité. Il a souligné l'importance de l'agroécologie aux fins d'un accès garanti à l'alimentation et

à la justice sociale, y compris les droits des femmes, et a noté que les technologies présentaient des possibilités et des défis pour tout un chacun.

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

A. Table ronde ministérielle: Une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique

17. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/2.

18. Les participants à la Conférence régionale:

- a) ont souligné l'objectif général relatif à l'élimination de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes en Europe et en Asie centrale et ont pris note de la contribution de la collaboration interrégionale à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales;
- b) ont demandé aux gouvernements d'adopter une approche axée sur les systèmes alimentaires afin de renforcer la cohérence des politiques qui contribuent à la réalisation des ODD et de contribuer à la création ou au renforcement de mécanismes de coordination qui intègrent tous les secteurs et les acteurs concernés pour élaborer des politiques et des stratégies intégrées en faveur de systèmes alimentaires et agricoles durables, efficaces, inclusifs et résilients;
- c) ont souligné les possibilités offertes par les approches agroécologiques, en particulier pour les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, pour accélérer la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables et ont appelé les gouvernements à promouvoir ces approches agroécologiques et les autres approches agricoles durables, selon qu'elles conviennent dans leur contexte national;
- d) ont souligné la nécessité de mener des études et de recueillir des données de qualité sur l'agroécologie et les autres approches agricoles durables;
- e) ont noté que les normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments contribuaient à la mise en place de systèmes alimentaires efficaces et durables;
- f) se sont félicités de la tenue de la Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments et l'analyse des risques, organisée conjointement par le Secrétariat de la FAO et la Fédération de Russie en mai 2017, à Sotchi;
- g) ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer les partenariats et de mettre en place des mécanismes efficaces afin d'aligner les investissements provenant de toutes les sources, en particulier du secteur privé, sur les nouvelles politiques et stratégies relatives à des systèmes alimentaires et agricoles durables et résilients;
- h) ont pris note de l'intérêt croissant des consommateurs et des producteurs pour les produits agricoles durables, notamment les produits biologiques;
- i) ont rappelé qu'il était essentiel de réduire les pertes et les gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, notamment via la sensibilisation des consommateurs et des producteurs, l'éducation, et un environnement politique et réglementaire favorable;
- j) ont insisté sur la nécessité pour le secteur agricole de faire face au changement climatique, tant en matière d'adaptation que d'atténuation, en prenant les mesures adéquates aux niveaux national, régional et mondial, et ont encouragé la FAO à continuer d'accompagner les gouvernements et de faciliter les dialogues multipartites à l'appui de ces efforts;
- k) ont demandé que la FAO i) facilite l'intégration d'une approche axée sur les systèmes alimentaires dans l'élaboration et la planification des politiques rurales et urbaines et ii) incorpore des approches agroécologiques et les principes de diversification dans les trois initiatives régionales; et iii) poursuive ses travaux sur l'agroécologie, par exemple dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de l'initiative «L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure», et que ces points soient abordés par les organes directeurs et techniques de la FAO;

- l) ont demandé à la FAO de jouer un rôle de chef de file, afin de faciliter, en collaboration avec d'autres acteurs concernés, l'élaboration de méthodes visant à évaluer les performances en matière de durabilité de tous les systèmes agricoles et alimentaires;
- m) ont insisté sur la nécessité de porter une attention particulière aux femmes et aux jeunes, en particulier en ce qui concerne l'accès aux ressources et l'innovation.

B. E-agriculture: tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer des systèmes alimentaires durables et inclusifs et l'intégration du commerce

19. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/3.

20. La Conférence régionale:

- a) a souligné qu'il était important de développer l'e-agriculture comme un moyen de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a encouragé les États Membres à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives et applications d'e-agriculture;
- b) a rappelé combien il était important de combiner les innovations dans les technologies numériques et d'autres innovations, y compris l'agroécologie et le renforcement des capacités de tous les acteurs, en vue de favoriser un changement au service du développement dans les systèmes alimentaires et agricoles;
- c) a souligné qu'il importait de garantir les plus grands avantages et possibilités offerts par l'e-agriculture en traitant la question des disparités géographiques, dans des régions reculées, en comblant le fossé entre les sexes et entre les générations et en appuyant les compétences numériques à des fins d'inclusion sociale;
- d) a souligné l'importance des jeunes dans l'e-agriculture et qu'il fallait leur donner des moyens d'élaborer des solutions dans ce domaine, notamment comme moyen visant à apporter des réponses à la question de l'emploi des jeunes en milieu rural;
- e) a recommandé de renforcer la participation du secteur privé à l'e-agriculture, y compris les petites et moyennes entreprises, ainsi que celle des consommateurs, afin d'assurer des systèmes alimentaires efficaces et durables;
- f) a insisté sur le fait que la transparence, la protection des données personnelles et des méthodes de sauvegarde appropriées étaient fondamentales pour instaurer un climat de confiance dans l'e-agriculture au moyen de cadres réglementaires clairs et ont encouragé l'élaboration et l'application de normes internationales, y compris sur l'interopérabilité et sur l'utilisation des données;
- g) a noté que les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient susceptibles d'aider les agriculteurs, en particulier les petits exploitants, en leur fournissant des outils de suivi, d'alerte rapide et de lutte contre les maladies en temps réel;
- h) a souligné les avantages des approches ouvertes et à parties prenantes multiples aux fins de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'e-agriculture;
- i) Elle a demandé à la FAO:
 - i. de continuer à aider les pays d'Europe et d'Asie centrale à transformer leurs secteurs agricoles et à mettre à profit les moyens d'existence des agricultrices et agriculteurs grâce à l'e-agriculture, et d'encourager son utilisation responsable au moyen des trois initiatives régionales;
 - ii. de recenser et d'analyser les bonnes pratiques, les outils et les mécanismes relatifs à l'e-agriculture à des fins de partage des connaissances, de donner des avis stratégiques et de renforcer les capacités afin de maximiser les avantages et de réduire autant que possible les risques;
 - iii. de mettre au point, en collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, un cadre et une stratégie sans exclusive de renforcement des capacités dans le domaine de l'e-agriculture;
 - iv. de fournir une plateforme régionale neutre de mise en commun des connaissances et d'appuyer l'exécution des stratégies nationales d'e-agriculture des pays d'Europe et d'Asie centrale.

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Réseau de bureaux décentralisés

21. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/4.
22. La Conférence régionale:
 - a) a réaffirmé son appui aux principes et aux critères généraux proposés aux fins de l'examen de la couverture des bureaux décentralisés de la FAO et a souligné qu'il fallait accorder une attention particulière aux pays à faible revenu et tenir dûment compte du principe de neutralité des coûts;
 - b) a reconnu la nécessité d'examiner la couverture mondiale de la FAO, afin de prêter un appui plus efficace aux États Membres en renforçant les capacités des bureaux décentralisés, tout en maintenant les capacités techniques au Siège de l'Organisation;
 - c) a pris note de l'examen du modèle de dotation en personnel des bureaux de pays, afin de bénéficier de plus de souplesse et de procéder à des ajustements en fonction de nouveaux besoins des pays tout en garantissant la transparence et des procédures de gestion des ressources humaines fondées sur le mérite, et en exploitant les possibilités offertes par les vacances de poste;
 - d) a pris acte des efforts consentis par l'Organisation dans la région aux fins du renforcement des partenariats nationaux et internationaux avec les principales parties prenantes, en vue de fournir un appui plus efficace en matière de normes et sur le terrain;
 - e) a encouragé le renforcement des systèmes de contrôle interne et a salué les efforts de la Direction à cet égard;
 - f) s'est félicitée du fort accent mis par l'Organisation sur les activités menées au niveau des pays et a reconnu que l'initiative du quarantième anniversaire était une occasion de renouveler l'engagement pris par la FAO d'être durablement présente sur le terrain et d'assurer en même temps souplesse, efficacité et un degré élevé de capacité technique;
 - g) a souligné qu'il faudrait continuer de donner la priorité aux partenariats au niveau décentralisé et renforcer la coopération interrégionale;
 - h) a souligné qu'il était important de collaborer de manière plus étroite avec les organismes des Nations Unies sis à Rome et avec d'autres institutions du système des Nations Unies et de prendre note des résultats des débats en cours concernant le système des Nations Unies pour le développement.

B. Résultats et priorités de la FAO dans la région

23. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/5.
24. La Conférence régionale:
 - a) a reconnu l'importance du Cadre stratégique, qui donne des orientations à la FAO pour ses travaux techniques, de manière qu'elle travaille sur les priorités de la région et obtienne des résultats effectifs au niveau des pays;
 - b) s'est félicitée du travail accompli au titre des programmes stratégiques ainsi que des résultats obtenus en 2016-2017 dans le cadre des initiatives régionales et dans d'autres grands domaines d'activité, au regard des principales priorités établies à la trentième session de la Conférence régionale;
 - c) s'est félicitée que les Objectifs stratégiques de la FAO soient alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a reconnu le rôle essentiel que jouent les programmes stratégiques dans l'intégration des travaux techniques de l'Organisation aux niveaux national et régional, ce qui permet de prendre en compte les problèmes de développement multidimensionnels et d'apporter un soutien efficace et adapté en ce qui concerne les ODD;
 - d) a reconnu qu'il était important que les priorités proposées pour 2018-2021 soient alignées sur le cadre du Programme 2030, l'Accord de Paris, et la Déclaration de Rome issue de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition ainsi que le cadre d'action;

- e) a insisté sur l'importance de promouvoir la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes;
- f) La Conférence a demandé à la FAO:
- de poursuivre la mise en œuvre des deux initiatives régionales (l'initiative 1 sur «l'autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales aux fins de l'amélioration des moyens d'existence ruraux et de la réduction de la pauvreté» et l'initiative 2 sur «le commerce agroalimentaire et l'intégration des marchés») et de continuer à s'en servir comme approche programmatique, afin d'assurer la cohérence et l'appui intégré de la mise en œuvre des programmes de pays au service de la réalisation des ODD;
 - d'établir un lien entre l'initiative régionale 1 et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028);
 - de mettre en œuvre l'initiative régionale 3 sur «la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique» et de mettre en place des liens entre l'initiative 1 et l'initiative 3 en ce qui concerne l'agriculture et les systèmes alimentaires durables;
 - d'aider les États Membres à appliquer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires sur le droit à l'alimentation et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et de s'assurer que les thèmes transversaux (parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition et changement climatique) sont bien abordés;
 - de continuer à aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies conformes aux accords de l'Organisation mondiale du commerce, en adoptant une approche neutre et équilibrée.

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe

25. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/6.
26. La Conférence régionale a pris connaissance de la version révisée du Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe, qui lui a été présentée.

B. Rapport sur les conclusions des débats de la quarantième session de la Commission européenne d'agriculture

27. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/7.
28. La Conférence régionale:
- a) a adopté le rapport et les recommandations de la quarantième session de la Commission européenne d'agriculture;
 - b) a appelé la FAO à promouvoir davantage l'utilisation prudente et responsable des antimicrobiens, le suivi de cette utilisation et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et a insisté sur la nécessité de supprimer progressivement l'utilisation des antibiotiques en tant qu'activateurs de croissance.

C. Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-neuvième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-quinzième session)

29. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/8.
30. La Conférence régionale:
- a) a approuvé les recommandations;

- b) a demandé que la Commission européenne des forêts (CEF) définisse des domaines de travail prioritaires dans la région, lors de ses sessions futures, ainsi que des questions à porter à l'attention de la Conférence régionale pour l'Europe, à ses sessions futures, et en débatte;
- c) s'est félicitée des travaux menés par la FAO sur les questions relatives aux forêts et a encouragé l'Organisation à poursuivre et à continuer d'améliorer ses activités en la matière, y compris celles qui concernent les feux de forêt, les espèces envahissantes, l'enseignement forestier, ainsi que les forêts boréales et les forêts tempérées;
- d) s'est dite favorable aux activités conjointes de la FAO et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine des forêts et s'est réjouie de l'adoption du Programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021.

D. Rapport sur les conclusions des débats de la vingt-neuvième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)

- 31. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/9.
- 32. La Conférence régionale:
 - a) a pris note des recommandations ayant trait à la gestion de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce en Europe;
 - b) a réservé un bon accueil aux recommandations concrètes issues du colloque de la CECPAI sur l'adaptation de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce au changement climatique;
 - c) a demandé que la CECPAI définisse des domaines de travail prioritaires dans la région, lors de ses sessions futures, ainsi que des questions à porter à l'attention de la Conférence régionale pour l'Europe, à ses sessions futures, et en débatte;
 - d) a insisté sur le rôle de la CECPAI, qui est une importante plateforme paneuropéenne de recherche scientifique et d'avis sur les politiques dans le domaine de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce, y compris la pêche de loisir;
 - e) a appelé la FAO à fournir des ressources suffisantes et a encouragé les Membres à verser des contributions volontaires à cet effet.

E. Rapport sur les conclusions des débats de la cinquième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

- 33. La Conférence régionale a examiné le document ERC/18/10.
- 34. La Conférence régionale:
 - a) a accepté que les rapports de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase deviennent une partie intégrante de la Conférence régionale pour l'Europe en faisant l'objet d'un point de l'ordre du jour spécial;
 - b) a demandé que la Conférence régionale pour l'Europe détermine et mène des discussions sur les travaux prioritaires concernant la pêche et l'aquaculture dans la sous-région couverte par la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, conformément à la poursuite des objectifs de développement durable (ODD), qui sont universels, et aux buts des initiatives régionales de la FAO, afin que la Commission examine ces questions à sa sixième session en octobre 2018, en Turquie;
 - c) a encouragé les membres de la Conférence régionale pour l'Europe et les pays observateurs de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase à annoncer leur intention de rejoindre la Commission, le cas échéant;
 - d) a souligné combien il était important de renforcer la présence du poisson dans les régimes alimentaires en Asie centrale et dans le Caucase et le rôle de la Commission dans le développement de l'aquaculture et la promotion d'une utilisation durable des ressources.

F. Date et lieu de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe

35. Faute de propositions de la part des délégations, le Président a annoncé que le Directeur général déciderait du lieu et de la date exacte de la trente-deuxième session de la Conférence régionale d'un commun accord avec le Groupe régional européen.

36. Le Conférence régionale a pris note de la demande d'assurer l'engagement et la participation du secteur privé, de la société civile et du secteur universitaire et de la recherche lors des prochaines conférences régionales.

G. Questions diverses

37. La délégation finlandaise a appelé l'attention sur l'initiative de la Finlande visant à déclarer 2020 «Année internationale de la santé des végétaux» et les effets positifs que cette mesure pourrait avoir pour plusieurs ODD et objectifs stratégiques de la FAO. La Conférence régionale s'est déclarée favorable à cette initiative.

38. La Conférence régionale a pris note des informations transmises par la délégation de l'Estonie sur l'initiative concernant l'Année internationale du seigle.

Notes d'information

39. La Conférence régionale a pris note des documents fournis à titre informatif (ERC/18/INF/9, ERC/18/INF/10 et ERC/18/INF/11).

Examen et adoption du rapport de la Conférence régionale

40. La Conférence régionale a adopté le Rapport à l'unanimité, ainsi que les remarques exprimées lors de l'adoption.

Clôture de la Conférence régionale

41. Le Directeur général a remercié le gouvernement de la Fédération de Russie de son excellent accueil et a exprimé sa gratitude aux participants pour leurs contributions importantes. Compte tenu des particularités de la région et de ses différences, il a proposé d'envisager de consacrer du temps aux débats des différents sous-régions/groupes de pays lors des prochaines conférences, comme l'ont fait d'autres conférences régionales. Il s'est félicité de l'appui et de l'adoption des trois initiatives régionales, ainsi que du processus de décentralisation. Il a également souligné la participation active des organisations de la société civile et l'approche collaborative que celles-ci ont adoptée tout au long de la Conférence régionale. Étant donné que dans de nombreuses conférences régionales le secteur privé n'était pas pleinement engagé, le Directeur général a insisté sur le fait qu'il fallait consacrer plus de temps à encourager sa participation. En conclusion, il a également informé la Conférence régionale des derniers développements concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

42. Le Chef du Département des relations internationales, M.Valery Sizov, au nom de la Fédération de Russie, a sincèrement remercié tous les participants de leur présence et leur participation active à un échange de points de vue sur la situation, les objectifs et les tâches qui concernent la sécurité alimentaire dans la région. Il a également mis l'accent sur les nombreuses réunions bilatérales au cours desquelles d'importantes décisions ont été prises en matière de coopération dans le domaine de l'agriculture et a exprimé son souhait de voir le dialogue se poursuivre de façon productive. Il a remercié, au nom de la Fédération de Russie, le Secrétariat de la FAO de l'excellente organisation de la Conférence régionale et de l'appui fourni à la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Europe.

V. ANNEXES

ANNEXE A – ORDRE DU JOUR

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

I. QUESTIONS LIMINAIRES

1. Élection du Président et des vice-présidents et désignation des rapporteurs
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Déclaration du Directeur général
4. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
5. Déclaration du Président de la Conférence régionale pour l'Europe à sa trentième session
6. Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
7. Déclaration du porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile

II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET À LA RÉGLEMENTATION RÉGIONALES ET MONDIALES

8. Table ronde ministérielle: Une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique
9. E-agriculture: tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer des systèmes alimentaires durables et inclusifs et l'intégration du commerce

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

10. Réseau de bureaux décentralisés
11. Résultats et priorités de la FAO dans la région

IV. AUTRES QUESTIONS

12. Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe
13. Rapport sur les conclusions des débats de la quarantième session de la Commission européenne d'agriculture
14. Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-neuvième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-quinzième session)
15. Rapport sur les conclusions des débats de la vingt-neuvième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)
16. Rapport sur les conclusions des débats de la cinquième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase
17. Point permanent: Date et lieu de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe
18. Questions diverses
 - 18.1. L'Année internationale de la santé des végétaux en 2020

Examen et adoption du rapport de la Conférence régionale

Clôture de la Conférence régionale

ANNEXE B – LISTE DES DOCUMENTS

(<http://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/erc31/documents/fr/>)

Cote	Titre
ERC/18/1	Ordre du jour provisoire annoté
ERC/18/2	Une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique
ERC/18/2 Annexe web	Annexe web au document ERC/18/2: Une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique
ERC/18/3	E-agriculture: tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer des systèmes alimentaires durables et inclusifs et l'intégration du commerce
ERC/18/3 Annexe web	Annexe web au document ERC/18/3: E-agriculture: tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer des systèmes alimentaires durables et inclusifs et l'intégration du commerce
ERC/18/4	Réseau de bureaux décentralisés
ERC/18/5	Résultats et priorités de la FAO dans la région
ERC/18/5 Annexe web 1	Vue d'ensemble des programmes stratégiques de la FAO
ERC/18/5 Annexe web 2	Contribution des résultats obtenus dans la région Europe et Asie centrale aux objectifs stratégiques de la FAO pendant l'exercice biennal 2016-2017
ERC/18/5 Annexe web 3	Contribution planifiée des résultats obtenus dans la région Europe et Asie centrale aux cibles associées aux produits des objectifs stratégiques de la FAO pendant l'exercice biennal 2018-2019
ERC/18/6	Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe
ERC/18/7	Rapport sur les conclusions des débats de la quarantième session de la Commission européenne d'agriculture
ERC/18/8	Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-neuvième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-quinzième session)
ERC/18/9	Rapport sur les conclusions des débats de la vingt-neuvième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)
ERC/18/10	Rapport sur les conclusions des débats de la cinquième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

SÉRIE INF

Cote	Titre
ERC/18/INF/1	Note d'information
ERC/18/INF/2	Calendrier provisoire
ERC/18/INF/3	Liste provisoire des documents
ERC/18/INF/4	Déclaration du Directeur général
ERC/18/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ERC/18/INF/6	Déclaration du Président de la Conférence régionale pour l'Europe à sa trentième session
ERC/18/INF/7	Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
ERC/18/INF/8	Déclaration du porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile
ERC/18/INF/9	Rapport sur les conclusions des débats de la quarante et unième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)
ERC/18/INF/10	Résultats du colloque régional sur les systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine en Europe et en Asie centrale
ERC/18/INF/11	Rapport sur l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région
ERC/18/INF/12	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États Membres

ANNEXE C – DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Budapest, le 27 avril 2018

En tant qu'organisations de la société civile (OSC), regroupant petits exploitants, pasteurs, pêcheurs, populations autochtones, travailleurs des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, femmes, jeunes et ONG de différentes régions, nous sommes détentrices de droits et membres actifs du système alimentaire. Au travers de nos efforts collectifs, nous œuvrons à garantir le droit à une alimentation adéquate. Nous exhortons les États de notre région à se montrer cohérents dans leurs politiques publiques et à transcrire en elles leur soutien.

Les échéances du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se rapprochent à grands pas. Et alors même que les ODD ne sont pas de portée aussi ambitieuse que nous le voudrions, et qu'ils comportent un certain nombre de limites, nous sommes convaincus qu'il sera impossible de réaliser ces objectifs en l'absence d'un changement de paradigme radical en direction de la souveraineté alimentaire.

Ce changement de paradigme commence par l'application d'instruments qui, fondés sur les droits humains, ont été adoptés par les organisations de la société civile, à savoir les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, les Directives internationales pour une pêche artisanale durable, la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, ainsi que nombre de politiques que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a adoptées. Nous avons aussi bon espoir que le Conseil des droits de l'homme votera son adoption de la déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zones rurales.

Il nous faut une mise en œuvre et un suivi, et il nous les faut dès à présent!

L'agroécologie, que pratiquent déjà de nombreuses communautés de petits producteurs alimentaires dans le monde, a enfin été reconnue par la FAO et certains États comme la démarche globale nécessaire à une production alimentaire nourrissante et une consommation alimentaire saine. Nos savoirs, territoires (tant continentaux que marins), communautés, organisations, ainsi que notre capacité à être de moins en moins dépendants d'apports extérieurs, forment les piliers de l'agroécologie. Nos pratiques agroécologiques dans tous les secteurs de la production alimentaire (pastoralisme, pêche, foresterie et agriculture) représentent une innovation réelle et permanente dans l'ensemble du monde. Les petits producteurs alimentaires que nous sommes ont la solution pour mettre un coup d'arrêt au réchauffement terrestre et lutter contre le changement climatique. Nous sommes les garants de l'avenir de la planète et de l'humanité. Nous sommes fermement convaincus que par l'agroécologie nous pouvons faire en sorte que les biens communs échappent à la marchandisation et que chacun ait accès à la nourriture et à la justice sociale. Les biens communs sont indispensables à la préservation de notre environnement et à la création de débouchés pour la jeunesse. L'agroécologie est importante aussi pour faire valoir les droits des femmes et assurer le respect dû aux femmes.

Nous ne tolérerons pas que l'agroécologie soit mise au service d'intérêts privés étroits, ou qu'elle serve à repeindre en vert ou en bleu ce qui lui est étranger.

Les nouvelles technologies offrent des possibilités et présentent des défis pour tous. L'e-agriculture n'est pas une innovation en soi, car les systèmes agroécologiques disposent déjà de technologies conçues à leur échelle et déployées sur l'ensemble des systèmes de production alimentaire. Nous éprouvons tous les effets de l'incroyable concentration de pouvoir dans l'économie numérique. Une poignée d'entreprises monopolisent l'ensemble du secteur, et ont la maîtrise de données qu'elles commercialisent en violation des droits fondamentaux des personnes. Aujourd'hui, l'e-agriculture est présentée comme la nouvelle révolution verte. Cependant, il n'y a pas de contrôles suffisants sur la réglementation et la propriété des données, ni sur les impacts de la concentration du secteur alimentaire et les conséquences de l'obligation dans laquelle sont placés les États de défendre le droit de leurs citoyens à l'alimentation.

Il s'ensuit que nous n'utiliserons les technologies numériques et celles de l'e-agriculture que dans les modalités que nous estimons être au service de notre modèle de production. Nous ne permettrons pas que l'e-agriculture devienne un nouvel outil de privatisation de nos savoirs, qu'elle serve à accroître notre dépendance, à nous rendre inutile pour, à terme, nous remplacer par de futurs robots !

Pour que s'opère un changement de paradigme, nous demandons aussi d'accorder une attention particulière aux points suivants:

- L'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes vivant en milieu rural, qui renforcera et prolongera les droits existants des populations rurales et sera reconnue dans le cadre international des droits de l'homme.
- Nous devons mettre fin à tout subventionnement public de modèles de production d'aliments transformés extrêmement malsains, qui sont à l'origine de problèmes de santé, de malnutrition et source d'injustice alimentaire. Les financements publics, y compris *le financement climatique, doivent sans ambiguïté aller prioritairement à la production agroécologique de petite échelle*, à l'égalité d'accès à une alimentation adéquate et nutritive, qui est un droit humain universel et fondamental. Il s'agit d'assurer la justice des systèmes alimentaires par l'équité dans la production, la distribution et l'accès aux marchés territoriaux, d'atténuer les conflits, de faire reculer l'exploitation et de reconnaître les facteurs structurels à l'origine d'injustices et de malnutrition dans la région. *Cela est conforme à l'ODD 12, Consommation et production responsables et à l'ODD 2, Éliminer la faim.*
- Le plein exercice des droits des femmes. Les droits des femmes sont encore contestés dans cette région, et nous appelons les États à affirmer leur soutien et à mettre en œuvre des politiques actives destinées à faire pleinement respecter ces droits selon les directives de la CEDEF. Ces directives visent à instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, à ouvrir aux femmes l'accès aux ressources de la production et de l'économie et à permettre leur participation à l'action publique et aux décisions d'ordre institutionnel.
- L'exécution intégrale de la clause relative au travail décent en milieu rural. L'ODD 8 vise à offrir un travail décent à tous. L'offre de travail décent reste déficitaire dans l'agriculture. On constate un affaiblissement du droit du travail dans la région, qui entraîne l'exclusion des ouvriers agricoles du bénéfice des lois sociales et de leurs régimes de protection. Malgré le traité international en vigueur qui énonce les droits des travailleurs migrants, il y a persistance du trafic de travailleurs migrants et de discriminations à leur égard, ceux-ci étant contraints de travailler dans des conditions dangereuses et dans l'isolement, et se trouvent souvent victimes de travaux forcés.
- Mettre un terme à l'administration massive d'antibiotiques aux animaux d'élevage et aux volailles. Les systèmes de production animale intensifs ont entraîné le développement de souches bactériennes résistantes aux antibiotiques qui sont extrêmement dangereuses. Des organismes des Nations Unies ont insisté sur la grave menace que fait peser la résistance aux antimicrobiens sur les populations humaines dans l'ensemble du monde. Si rien n'est fait, il existe un risque croissant que des millions de personnes perdent la vie à cause de bactéries résistantes aux antibiotiques d'ici 2050.
- Assurer un accès égal et intégral à une alimentation adéquate et nutritive (ce qui constitue un droit humain universel et fondamental) grâce à un processus ouvert à tous, fonctionnant de conserve avec les agences, les collectivités territoriales et nationales, les producteurs agroécologiques, les OSC et d'autres acteurs de la justice sociale. Ce processus doit assurer une justice dans les systèmes alimentaires par une production équitable, une distribution qui garantisse de justes prix aux producteurs et des prix abordables pour les consommateurs, dans l'intérêt d'un apaisement des conflits et d'un recul de l'exploitation, et il doit reconnaître les facteurs structurels qui causent des injustices et sont à l'origine de la malnutrition dans la région.
- Les États considèrent que la Décennie de l'agriculture familiale et la Décennie de la nutrition offrent l'occasion unique d'instaurer une cohérence dans les politiques publiques et de prendre un engagement à l'échelon gouvernemental. Cet engagement, qui découle d'obligations en matière de droits de l'homme, n'est pas une simple formalité ! Ces deux décennies doivent en effet être considérées comme une occasion véritable de mettre en place des politiques et d'opérer

des investissements publics profitables aux petits producteurs et aux exploitations familiales de la région. La production alimentaire en petite exploitation est le seul moyen de faire que l'agroécologie, qui garantit le droit à une alimentation adéquate et nutritive, soit véritablement mise en œuvre.

Nous saluons le processus de décentralisation de la FAO et restons mobilisés en sa faveur. Les organisations de petits producteurs alimentaires et d'autres OSC doivent occuper une place centrale dans ce processus. Nous déclarons notre volonté d'être l'acteur principal à tous les stades de la mise en œuvre des trois initiatives régionales.

Nous espérons continuer d'améliorer notre partenariat avec la FAO dans cette région, en augmentant notre impact politique et en renforçant notre rôle dans les prises de décisions.

Nous demandons à la FAO de s'engager à faire davantage pour défendre le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates.

Recommandations

1. Recommandations relatives à une agriculture et des systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale face au changement climatique

- Les activités futures appelées à renforcer l'agriculture et la pêche durables devraient se fonder sur les discussions intéressantes et les résultats productifs du deuxième colloque international sur l'agroécologie. L'agroécologie est la clé du changement nécessaire dans nos systèmes alimentaires.
- Nous nous félicitons de l'engagement continu de la FAO en faveur de l'agroécologie. Nous nous engageons à soutenir le renforcement de la capacité interne de la FAO à appuyer l'agroécologie comme science, pratique et mouvement social. En outre, nous nous engageons à élaborer avec la société civile des indicateurs de surveillance des impacts de l'agroécologie, à créer un mécanisme interne destiné à améliorer la collaboration interdépartementale et interrégionale en agroécologie et à mettre au point un système de financement public pour continuer de renforcer les travaux conjoints de la FAO et de la société civile.
 - Nous invitons la FAO à maintenir son soutien apporté à ses États membres et à la société civile par son élaboration de cadres politiques et juridiques qui promeuvent et accompagnent l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables.
 - En tant qu'organisations de la société civile, nous invitons collectivement la FAO à:
 - encourager la participation des organisations de petits producteurs alimentaires et d'autres OSC à la généralisation de l'initiative agroécologique;
 - centrer la mise en œuvre de ses trois initiatives régionales sur des activités qui renforcent les capacités de l'agroécologie dans les domaines économiques, environnementaux et sociaux aux échelons local, national, régional et international;
 - élaborer des projets et des programmes qui améliorent l'accès des petits producteurs alimentaires aux marchés locaux, ce qui est un élément décisif pour la durabilité de l'agriculture et de la pêche;
 - accompagner l'échange et la diffusion des méthodes traditionnelles d'une agriculture et d'une pêche à caractère durable parmi les petits producteurs alimentaires, en visant plus particulièrement les pasteurs et les populations autochtones;
 - rendre prioritaires, reconnaître et soutenir les investissements des petits producteurs alimentaires dans l'élaboration des programmes et projets relatifs à l'investissement agricole durable;

- promouvoir les droits des femmes rurales par des initiatives visant leur autonomisation et le renforcement de leurs capacités.

2. **Recommandations relatives à l'e-agriculture à l'effet de tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'élaboration de systèmes alimentaires pérennes et inclusifs et de leur intégration au commerce:**

- procéder à un bilan des initiatives en cours en alliance avec les initiatives de souveraineté technologique;
- proposer un cadre réglementaire qui empêche toute privatisation des données;
- soutenir les principes de précaution dans toutes les recommandations politiques sur la mise en œuvre de l'e-agriculture;
- suivre l'exemple des OSC dans les initiatives sur l'e-agriculture

Recommandations des OSC à la FAO:

- mettre à disposition tous les documents utiles et subvenir à la traduction des plus utiles d'entre eux dans les différentes langues nationales;
- faciliter les échanges entre producteurs de denrées alimentaires;
- faciliter les échanges producteurs et consommateurs de denrées alimentaires en vue d'assurer une plus grande justice alimentaire;
- soutenir les activités de surveillance visant à faire respecter le droit à l'alimentation et à la nutrition, y compris au sein des organes compétents en matière de droits de l'homme et du CSA;
- soutenir les OSC dans le suivi de la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ainsi que des directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale aux niveaux national et local et d'autres lignes directrices internationales pertinentes;
- promouvoir des emplois ruraux décents;
- s'engager activement avec les OSC dans toutes les étapes de la mise en œuvre et du suivi des initiatives régionales, y compris dans celle de leur conception.

Recommandations des OSC aux États

- Faire en sorte que la Politique agricole commune, la politique commune de la pêche et les politiques alimentaires et agricoles nationales respectent les droits de l'homme et les politiques et lignes directrices qui en découlent. Veiller à ce qu'elles respectent aussi tous les droits des travailleurs agricoles et du secteur de l'alimentation conformément aux droits fondamentaux du travail;
- reconnaître la nature pluridisciplinaire des politiques alimentaires et agricoles fondées sur le droit à une alimentation adéquate. Les États devraient créer des conseils nationaux et municipaux/locaux de politique alimentaire et promulguer des lois qui défendent le droit à une alimentation adéquate;
- soutenir et donner la priorité à la pêche artisanale dans ses commercialisations directes. Rendre ainsi son soutien plus manifeste dans les politiques. Garantir et protéger les droits d'accès des petits pêcheurs artisanaux à leurs lieux de pêche traditionnels et veiller à ce que leurs intérêts soient représentés de manière égale dans la gouvernance. Promouvoir la gestion communautaire des ressources halieutiques. Valider et reconnaître les savoirs traditionnels et le rôle des femmes dans la pêche;
- protéger et promouvoir la pêche artisanale par la mise en œuvre des directives internationales pour une pêche artisanale durable. La pêche artisanale, qui n'a qu'un faible impact sur l'environnement, qui procure une nourriture de qualité supérieure et nutritive, permet d'assurer des moyens d'existence aux populations riveraines;

-
- mettre un coup d’arrêt à l’aménagement d’infrastructures nouvelles, dont celles que requiert l’aquaculture à grande échelle, ainsi qu’aux constructions portuaires, aux projets d’installations pétrolières et gazières et à l’exploitation minière des fonds marins dont les effets néfastes sur l’environnement naturel sont connus et qui empêchent la mise en œuvre de l’ODD 14;
 - éliminer progressivement les méthodes de pêche destructrices, y compris la localisation du poisson par le recours à des technologies de pointe, et mettre fin à toute privatisation des ressources halieutiques;
 - mener au plan national des activités de suivi régulières, telles celles qu’effectue le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, par lesquelles il sera dressé un bilan périodique de l’application des normes relatives au droit à l’alimentation;
 - rendre prioritaires les détenteurs de droits par rapport aux acteurs tiers, notamment les acteurs du secteur privé, dans la participation aux décisions et aux travaux de suivi et opérer une distinction essentielle entre détenteurs de droits d’une part et parties prenantes d’autre part;
 - soumettre l’utilisation des données à une démarche réglementaire fondée sur la dignité humaine et les droits de l’homme. Travailler avec des spécialistes des technologies indépendants, opérant à petite échelle et qui adhèrent aux principes de souveraineté et de maîtrise de la gestion des données;
 - mettre en œuvre des politiques, à l’occasion de la décennie de l’agriculture familiale, qui privilégient authentiquement la petite production de denrées alimentaires, l’agriculture familiale, la pêche artisanale et la justice alimentaire dans la distribution des produits alimentaires issus de l’agroécologie;
 - reconsidérer le cadre juridique des activités des petits exploitants, de l’agriculture familiale et de la pêche artisanale. Favoriser la création d’un statut juridique national qui promeuve et soutienne l’agriculture familiale et mette fin à la criminalisation des méthodes et systèmes alimentaires traditionnels;
 - soutenir l’agroécologie en tant que modèle de production primaire, notamment par la recherche et une innovation qui reconnaît l’importance des savoirs des producteurs alimentaires;
 - interdire l’utilisation du glyphosate et de tous les pesticides et engrais synthétiques nocifs pour la santé, la terre, les sols et les eaux;
 - adopter la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres habitants des zones rurales;
 - soutenir activement l’adoption du traité des Nations Unies sur les sociétés transnationales et les droits de l’homme;
 - mettre fin à la négociation d’accords de libre-échange qui constituent un obstacle à la souveraineté alimentaire, à l’agriculture familiale et au droit à une alimentation adéquate;
 - améliorer les services publics pour les populations rurales;
 - adopter des politiques actives qui reconnaissent et promeuvent les droits des femmes;
 - nous exhortons les gouvernements à interdire l’administration massive d’antibiotiques au bétail et aux poissons d’élevage (aquaculture) et appelons les gouvernements à reconnaître la transmission d’agents pathogènes résistants aux médicaments comme maladie professionnelle;
 - veiller à préserver le droit de tous les travailleurs de l’agriculture, de la pêche et de l’alimentation à adhérer à des syndicats indépendants et à participer à des négociations collectives sans en être criminalisés;
 - nous appelons les gouvernements à réduire les émissions de carbone dans les industries et à assurer des moyens d’existence et des emplois durables;
 - mettre en œuvre des politiques actives qui garantissent des moyens d’existence décents à tous les jeunes des zones rurales, encouragent la production alimentaire, agricole et halieutique, ainsi que des emplois décents et des infrastructures dans les zones rurales;
 - respecter, protéger et promouvoir les droits des populations autochtones à la jouissance des ressources foncières et naturelles et à celle de leurs savoirs et pratiques écologiques traditionnels et leurs innovations;

-
- mettre en œuvre et promouvoir les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ainsi que les directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale aux niveaux national et local, en se fondant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme;
 - nous appelons les États à défendre le droit à l'eau et à reconnaître l'importance vitale de l'accès à l'eau pour les petits producteurs alimentaires et agricoles. L'eau, en tant que partie intégrante du patrimoine commun, devrait être gérée par des organismes publics et protégée de la marchandisation et de la privatisation;
 - promouvoir la gouvernance décentralisée de la production alimentaire et de l'agriculture avec la pleine participation des détenteurs de droits, dont les consommateurs;
 - promouvoir des politiques actives d'accès universel à des aliments nutritifs, notamment par l'extension des droits d'usufruit foncier et l'offre de formations en direction des catégories urbaines marginalisées;
 - protéger et promouvoir les marchés locaux en tant que services d'utilité publique, dont les filières alimentaires courtes et la distribution directe, et privilégier dans les passations de marchés publics les produits des petits producteurs alimentaires locaux. En cela nous devrions garder présentes à l'esprit les recommandations «Relier les petits exploitants aux marchés» adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
 - interdire les contrats de travail « zéro heure » qui sont causes de malnutrition et de pauvreté chez les travailleurs et leurs familles;
 - nous exhortons les États à prendre la responsabilité de mettre un terme aux conflits armés et d'instaurer la paix dans la région et ses États voisins, afin que personne ne soit forcé d'abandonner ses terres ou de devenir travailleur migrant;
 - garantir une réponse concertée et intentionnelle face à la montée de la xénophobie et du racisme dont pâtissent de larges catégories de travailleurs migrants des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, des communautés de migrants urbains, des jeunes et des femmes;
 - instaurer des politiques publiques qui respectent et promeuvent les droits des femmes en milieu rural à accéder aux moyens de production et aux ressources économiques (en particulier les ressources foncières, les semences, les prêts et le logement). Concevoir des instruments propres à valoriser le rôle central des femmes en milieu rural, qui sont productrices d'aliments et conservatrices de semences;
 - promouvoir et préserver l'agrobiodiversité.